



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



17745/10

(OR. en)

PRESSE 342

PR CO 46

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3055^{ème} et 3056^{ème} sessions du Conseil

Affaires étrangères

Défense et développement

Bruxelles, le 9 décembre 2010

Présidente

Mme Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

*La session consacrée à la défense a principalement porté sur les **capacités militaires**. Le Conseil a examiné les initiatives prises récemment par les États membres dans ce domaine, relatives à la mutualisation et au partage des ressources ainsi qu'à la coopération dans le domaine de la défense. Il a souligné la nécessité de transformer la crise financière et ses conséquences pour les budgets nationaux de la défense en une chance à saisir, et de donner un nouvel élan au développement des capacités militaires européennes.*

Le Conseil a également souligné qu'il fallait mettre à profit le contexte créé par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, y compris la création du Service européen pour l'action extérieure, pour amorcer un processus de renforcement de la coordination qui permette d'utiliser les ressources d'une manière plus efficace et plus cohérente.

Le Conseil a adopté des conclusions portant sur le développement des capacités militaires, les synergies civilo-militaires et la coopération UE-OTAN concernant le développement des capacités.

*Il a également adopté le budget de l'**Agence européenne de défense** pour 2011.*

*Au cours du déjeuner, les ministres de la défense ont débattu des **opérations militaires** en cours (ALTHEA, EUNAVFOR-Atalanta et EUTM Somalia) menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE.*

*Une réunion du comité directeur de l'**Agence européenne de défense** (AED), présidée par la Haute Représentante, Mme Catherine Ashton, s'est tenue en marge de la session du Conseil.*

*Avant le premier anniversaire du tremblement de terre survenu à **Haïti** le 12 janvier, les **ministres chargés du développement** ont fait le point des efforts de reconstruction en cours et ont examiné la situation qui règne sur l'île, marquée par l'épidémie de choléra et les récentes élections.*

*Le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'approche de l'UE à l'égard de l'**Afghanistan** dans le cadre de la politique de développement, en présence du représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan, M. Vygaudas Ušackas.*

*Le Conseil a débattu de la responsabilité mutuelle et de la transparence entre donateurs européens et pays partenaires. Il a également institué des **pratiques mieux harmonisées en ce qui concerne la divulgation d'informations concernant le volume de l'aide au développement, son affectation et les prévisions en la matière de la Commission et des États membres.***

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
 POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
SESSION CONSACRÉE À LA DÉFENSE.....	6
CAPACITÉS MILITAIRES	6
OPÉRATIONS MILITAIRES	8
SESSION CONSACRÉE À LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	9
AVENIR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'UE.....	9
AFGHANISTAN	10
HAÏTI.....	10
TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ MUTUELLE EN MATIÈRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT	11
MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS	11
CONFÉRENCES INTERNATIONALES SUR LE THÈME DU DÉVELOPPEMENT EN 2011.....	11
EN MARGE DU CONSEIL	12
AGENCE EUROPÉENNE DE DÉFENSE	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

Mme Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Pieter DE CREM

M. Charles MICHEL

Ministre de la défense

Ministre de la coopération au développement

Bulgarie:

M. Anyu ANGELOV

M. Lubomir IVANOV

Ministre de la défense

Directeur général

République tchèque:

M. Jiří ŠEDIVÝ

M. Tomáš DUB

Vice-ministre de la défense

Vice-ministre des affaires étrangères

Danemark:

Mme Gitte Lillelund BECH

M. Søren PIND

Ministre de la défense

Ministre chargé du développement et de la coopération

Allemagne:

M. Christian SCHMIDT

M. Peter TEMPEL

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de la défense

Représentant permanent

Estonie:

M. Jaak AAVIKSOO

M. Raul MÄLK

Ministre de la défense

Représentant permanent

Irlande:

M. Michael HOWARD

M. Michael GAFFEY

Secrétaire général au ministère de la défense

Directeur général adjoint

Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

M. Athanassios THEODORAKIS

Ministre de la défense

Directeur général

Espagne:

M. Luis CUESTA

Mme Soraya RODRÍGUEZ RAMOS

Secrétaire général de la politique de défense

Secrétaire d'État à la coopération internationale

France:

M. Alain JUPPÉ

M. Henri de RAINCOURT

Ministre de la défense

Ministre chargé de la coopération

Italie:

M. Giuseppe COSSIGA

Mme Elisabetta BELLONI

Secrétaire d'État à la défense

Directeur général

Chypre:

M. Christos MALIKKIDES

M. Leonidas MARKIDES

Directeur général au ministère de la défense

Ambassadeur (Développement)

Lettonie:

M. Artis PABRIKS

Mme Elita KUZMA

Ministre de la défense

Ambassadeur, ministère des affaires étrangères

Lituanie:

M. Vytautas UMBRASAS

M. Raimundas KAROBLIS

Vice-ministre de la défense

Représentant permanent

Luxembourg:

Mme Michèle PRANCHÈRE-TOMASSINI

M. Christian BRAUN

Ambassadeur

Représentant permanent

Hongrie:

M. Csaba HENDE

M. János HÓVÁRI

M. Bálint ÓDOR

Ministre de la défense

Secrétaire d'État adjoint aux affaires internationales

Secrétaire d'État adjoint aux affaires européennes

Malte:

Mme Vanessa FRAZIER
M. Stephen BORG

Directeur (Questions de défense)
Représentant au COPS

Pavs-Bas:

M. Hans HILLEN
M. Ben KNAPEN

Ministre de la défense
Ministre chargé des affaires européennes et de la
coopération internationale

Autriche:

M. Norbert DARABOS
M. Johannes KYRLE

Ministre de la défense
Secrétaire général

Pologne:

M. Bogdan KLICH
M. Krzysztof STANOWSKI

Ministre de la défense
Sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Portugal:

M. Augusto SANTOS SILVA
M. João CRAVINHO

Ministre de la défense
Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération

Roumanie:

M. Viorel OANCEA
M. Doru Romulus COSTEA

Secrétaire d'État à la politique de défense
Secrétaire d'État aux affaires internationales

Slovénie:

M. Rado GENORIO
Mme Dragoljuba BENČINA

Représentant permanent
Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Róbert ONDREJCSÁK
M. Milan JEZOVIČA

Secrétaire d'État au ministère de la défense
Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Finlande:

M. Jyri HÄKÄMIES
M. Paavo VÄYRYNEN

Ministre de la défense
Ministre du commerce extérieur et du développement

Suède:

Mme Anna-Karin ENESTRÖM
Mme Gunilla CARLSSON

Représentant de la Suède au COPS
Ministre chargée de la coopération internationale au
développement

Royaume-Uni:

M. Gerald HOWARTH

M. Anthony SMITH

Ministre chargé de la stratégie en matière de sécurité
internationale
Directeur

Autres participants:

M. Pierre VIMONT

Secrétaire général exécutif, Service européen pour l'action
extérieure

Commission:

M. Andris PIEBALGS

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SESSION CONSACRÉE À LA DÉFENSE

CAPACITÉS MILITAIRES

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la nécessité d'une mutualisation et d'un partage accrus des ressources dans le domaine des capacités militaires sur la base des résultats de la réunion informelle que les ministres de la défense ont tenue à Gand (23 et 24 septembre 2010) et compte tenu des initiatives prises récemment par les États membres, à savoir principalement un document de réflexion de l'Allemagne et de la Suède intitulé "Intensifier la coopération militaire en Europe" et le traité de coopération franco-britannique dans le domaine de la défense conclu récemment.

Le Conseil a adopté le budget de l'Agence européenne de défense pour 2011.

Le Conseil a adopté les [conclusions](#) ci-après dans le domaine des capacités militaires:

"Le Conseil a souligné la nécessité de transformer la crise financière et ses conséquences pour les budgets nationaux de défense en une chance à saisir, le but étant de donner un nouvel élan au développement des capacités militaires européennes afin de pouvoir atteindre le niveau d'ambition fixé, de combler les lacunes qui subsistent et de préserver les capacités de défense requises pour soutenir la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, ainsi que de réaliser les objectifs nationaux en matière de capacités, tout en évitant les doubles emplois inutiles entre États membres.

S'appuyant sur les processus existants, le Conseil a insisté en particulier sur les solutions suivantes:

Les effets multiplicateurs de la coopération

Le Conseil a encouragé les États membres à procéder à un échange d'informations, selon les besoins, sur les réductions actuelles et prévues des budgets consacrés à la défense et à renforcer la transparence en la matière, ainsi qu'à examiner les incidences de ces réductions budgétaires sur le développement des capacités.

En vue de renforcer les capacités militaires en Europe pour soutenir et développer la PSDC, le Conseil a invité les États membres à mettre à profit toutes les possibilités de coopération dans le domaine du développement capacitaire. Il a insisté en particulier sur la nécessité d'élaborer des solutions en matière de mutualisation et de partage des ressources, en s'inspirant d'exemples multilatéraux couronnés de succès, comme le commandement européen du transport aérien mis en place en septembre 2010, et de réfléchir à la question de la spécialisation des tâches.

Le Conseil a accueilli avec satisfaction la contribution de l'Agence européenne de défense (AED) et l'initiative de l'Allemagne et de la Suède, qui sont utiles pour le suivi de la réunion informelle que les ministres de la défense ont tenue à Gand en septembre 2010. Il a encouragé les États membres à procéder à une analyse systématique de leurs capacités et structures de soutien militaires nationales, en tenant compte de critères tels que l'efficacité opérationnelle et économique et la capacité de soutien. Cela permettrait aux États membres d'envisager des mesures visant à accroître l'interopérabilité des capacités à maintenir au niveau national, un recensement des capacités susceptibles d'être mutualisées et une intensification de la coopération concernant les capacités, les structures de soutien et les activités qui pourraient donner lieu à un partage des rôles et des tâches.

Le Conseil a encouragé l'AED à intensifier ses travaux afin de contribuer à identifier les domaines pouvant donner lieu à une mutualisation et à un partage des ressources, notamment par la mise en place éventuelle d'un groupe de sages, en tenant compte des diverses expériences acquises dans l'ensemble des États membres, et d'aider les États membres dans les efforts qu'ils déploient à titre volontaire pour mettre en œuvre des initiatives en la matière. Le Conseil a souligné que ce groupe de sages pourrait compter sur un soutien actif des États membres participants.

Le Conseil a chargé le Comité politique et de sécurité de rester saisi de cette question et est convenu d'examiner les progrès réalisés d'ici la mi-2011.

À cet égard, le Conseil a également pris acte des initiatives existant aux niveaux bilatéral et multilatéral ainsi que de la signature d'accords entre États membres, comme le traité de coopération franco-britannique dans le domaine de la défense signé récemment, qui contribueront très certainement à améliorer les capacités de défense européennes. Ces initiatives devraient aider à créer une dynamique propre à favoriser de nouvelles possibilités de coopération entre les États membres.

Les synergies civilo-militaires

Le Conseil a insisté sur les avantages qui pourraient découler de la mise en place de synergies dans le développement des capacités civiles et des capacités militaires ainsi que sur la valeur ajoutée qu'apportent les capacités à double usage. À cet égard, il a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération plus poussée entre l'Agence européenne de défense et la Commission européenne, notamment en matière de recherche et technologie.

Afin d'éviter les coûts et les doubles emplois inutiles, le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres et les autres acteurs de l'UE concernés d'orienter, selon qu'il conviendra, les besoins, normes et autres développements en cours dans le domaine militaire vers les organes civils dont les activités peuvent avoir des implications pour la communauté de la défense.

La coopération UE-OTAN concernant le développement des capacités

Le Conseil a réaffirmé qu'il était nécessaire de continuer à approfondir la coopération menée avec l'OTAN en ce qui concerne le développement des capacités militaires, dans le respect des principes d'inclusion et d'autonomie décisionnelle. Il s'est félicité des progrès réalisés dans les domaines de la lutte contre les engins explosifs improvisés et du soutien médical, deux domaines qui sont essentiels si l'on veut protéger les troupes et assurer leur capacité de soutien. Il a dit attendre avec intérêt la mise en œuvre rapide des propositions et a insisté sur la nécessité de poursuivre les contacts entre services sur la question du développement des capacités, en vue de recenser d'autres domaines pouvant donner lieu à une coopération concrète conformément aux orientations politiques fournies par le COPS; les résultats obtenus en la matière seront communiqués à tous les États membres.

Les possibilités qu'offre le traité de Lisbonne

Le Conseil a souligné qu'il fallait mettre à profit le contexte créé par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, y compris la création du Service européen pour l'action extérieure, pour amorcer un processus de renforcement de la coordination qui permette d'utiliser les ressources d'une manière plus efficace et plus cohérente. Il y a lieu d'étudier les possibilités de recours à la coopération structurée permanente en vue de renforcer les capacités de défense afin que l'UE puisse mieux réagir aux crises.

Voie à suivre

Le Conseil a invité le Haut Représentant, agissant en étroite coopération avec les États membres par l'intermédiaire du Comité politique et de sécurité, du Comité militaire de l'UE et de l'AED, et en concertation avec les parties concernées, à faire avancer les travaux relatifs aux solutions envisagées. Le Conseil a par ailleurs invité le Haut Représentant à présenter un rapport sur l'état d'avancement de ces travaux d'ici la mi-2011."

OPÉRATIONS MILITAIRES

Au cours du déjeuner, les ministres de la défense ont débattu des opérations militaires en cours (EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine, EUNAVFOR-Atalanta et EUTM Somalia) menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE.

SESSION CONSACRÉE À LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

AVENIR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'UE

Le Conseil a débattu des moyens qui devraient permettre de faire en sorte que la politique de développement de l'UE atteigne réellement ses objectifs, à savoir réduire la pauvreté dans les pays en développement et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le débat s'appuyait sur le livre vert par lequel la Commission a lancé une consultation auprès des parties concernées (doc. [16146/10](#)) et portait principalement sur quatre questions:

- comment faire pour que la politique de développement de l'UE ait des retombées positives importantes sur la diminution de la pauvreté;
- comment favoriser une croissance de plus en plus inclusive dans les pays en développement;
- comment le développement durable peut-il améliorer le potentiel de croissance dans les pays en développement;
- comment atteindre des résultats durables dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Les ministres ont souscrit à l'idée que la politique de développement de l'UE devrait viser principalement à favoriser une croissance de plus en plus inclusive dans les pays en développement et à réduire simultanément la pauvreté. Plusieurs d'entre eux ont fait valoir que l'UE devait mettre l'accent sur un certain nombre de priorités pour lesquelles elle possède des compétences particulières, par exemple sur le développement durable, l'agriculture, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'une cohérence entre toutes les politiques de l'UE ayant une incidence sur les pays en développement, y compris la politique commerciale et la politique agricole.

Les travaux des ministres alimenteront les propositions que la Commission devrait soumettre au cours du second semestre de 2011 en vue de moderniser la politique européenne de développement.

Depuis que les huit objectifs du Millénaire pour le développement ont été approuvés en 2000, l'UE et ses États membres ont multiplié par deux le montant de leur aide publique au développement. En 2009, cette aide représentait au total 49 milliards d'euros, soit 56 % de l'aide globale.

AFGHANISTAN

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'approche de l'UE à l'égard de l'Afghanistan dans le cadre de la politique de développement, en présence du représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan, M. Vygaudas Ušackas.

Tous les ministres ont souligné qu'ils avaient pour objectif à long terme de garantir le développement de l'Afghanistan et de transférer les responsabilités au gouvernement afghan.

L'UE a déjà renforcé sa coordination en 2010. Grâce à la fusion des bureaux du représentant spécial de l'UE et de la délégation de la Commission, l'importante aide au développement qu'elle apporte s'accompagne d'un poids politique croissant en Afghanistan. Les ministres ont aussi souligné la nécessité d'une coordination avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et avec le représentant civil de l'OTAN également.

L'UE a adopté en octobre 2009 un plan portant sur le renforcement de l'action de l'UE en Afghanistan et au Pakistan. Ce plan traduit l'engagement renouvelé de l'UE d'accroître l'efficacité de son aide en affectant ses ressources au soutien des priorités de développement stratégiques du gouvernement afghan. Les délégations ont souligné la nécessité d'affecter l'aide à des programmes clés portant sur les priorités nationales, à la suite de la Conférence de Kaboul de 2010.

L'UE compte parmi les principaux donateurs en faveur de l'Afghanistan. La Commission et les États membres consacrent en moyenne 1 milliard d'euros par an à l'Afghanistan.

HAÏTI

Avant le premier anniversaire du tremblement de terre survenu à Haïti le 12 janvier, le Conseil a fait le point des efforts de reconstruction en cours et a examiné la situation qui règne sur l'île, marquée par l'épidémie de choléra et les récentes élections. Par ailleurs, il a pris note de l'état d'avancement des travaux dans le cadre du document de programmation conjoint concernant les efforts de reconstruction établi par la Commission et les États membres.

Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu en Haïti le 28 novembre et les premiers résultats ont été publiés le 7 décembre. L'UE a contribué à hauteur de 5 millions d'euros au financement des élections et se tient prête à aider Haïti dans l'organisation d'un éventuel deuxième tour de scrutin, y compris dans l'examen des irrégularités signalées lors du premier tour.

Lors de la conférence des donateurs qui a eu lieu le 31 mars à New York, l'UE et ses États membres se sont engagés à consacrer ensemble 1,235 milliard d'euros à la reconstruction d'Haïti. Les États membres, la Commission et les autorités haïtiennes discutent actuellement des affectations prioritaires auxquelles devrait aller le solde des moyens financiers.

L'UE a réagi rapidement à l'épidémie de choléra. Dans le cadre de leurs efforts conjoints, l'UE et ses États membres ont mobilisé à ce jour plus de 18,5 millions d'euros ainsi que d'importantes contributions en nature pour faire face à l'épidémie.

TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ MUTUELLE EN MATIÈRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le Conseil a débattu de la responsabilité mutuelle et de la transparence entre donateurs européens et pays partenaires. Il a également institué des pratiques mieux harmonisées en ce qui concerne la divulgation d'informations concernant le volume de l'aide au développement, son affectation et les prévisions en la matière de la Commission et des États membres. Elles sont présentées dans des conclusions adoptées sans débat par le Conseil (voir document [17769/10](#)).

MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS

Le Conseil a examiné la question des sources et mécanismes de financement innovants pour les politiques de développement. La Commission a déclaré qu'elle poursuivrait ses travaux sur la faisabilité technique de ces mécanismes et sur leurs effets potentiels.

CONFÉRENCES INTERNATIONALES SUR LE THÈME DU DÉVELOPPEMENT EN 2011

Pendant le dîner, les ministres chargés du développement ont entamé les préparatifs de la quatrième conférence des Nations unies consacrée aux pays les moins développés et du quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui doivent tous deux se dérouler en 2011. À cet égard, ils ont également brièvement abordé les aspects du récent sommet UE-États-Unis liés au développement.

EN MARGE DU CONSEIL

AGENCE EUROPÉENNE DE DÉFENSE

Une réunion du comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED), présidée par la Haute Représentante, Mme Catherine Ashton, s'est tenue en marge de la session du Conseil.

La discussion a principalement porté sur les travaux en cours concernant la mutualisation et le partage des ressources dans le domaine des capacités militaires. À cet égard, le comité directeur a approuvé une note sur la mutualisation et le partage des ressources. Il a également approuvé:

- une décision sur le programme de travail de l'AED pour 2011;
- une décision sur les données et les indicateurs en matière de défense;
- une décision sur le cadre européen de coopération - programme d'investissement conjoint concernant la R&T sur la protection des forces;
- des conclusions sur les "conditions de concurrence équitable" (il s'agit d'un concept qui concerne essentiellement les entreprises européennes de défense et leur capacité à participer au marché de la défense en général);
- une décision sur un programme de l'UE en matière de politique du spectre radioélectrique.

Le comité directeur a également examiné les conséquences de l'initiative "ciel unique européen" pour l'aviation militaire et il a pris acte du rapport de l'AED sur les travaux de recherche menés dans le domaine de la défense au niveau de l'Union européenne.

Voir [communiqué de presse](#) de l'AED.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Le Conseil:

- a approuvé le rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE pour le second semestre 2010. Ce document présente un état de la situation quant aux progrès réalisés en ce qui concerne les capacités militaires de l'UE pendant la période allant d'avril 2010 à octobre 2010.
 - a pris acte du rapport du chef de l'Agence européenne de défense au Conseil et
 - a approuvé des lignes directrices relatives aux travaux de l'Agence européenne de défense en 2011.
-